

Publié le 27 avril 2018.
Dernière modification : 19 septembre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE MINES



[Coll. Serge Volper](#)

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE MINES

Société anonyme française au capital de 500.000 francs
Divisé en 5.000 actions DE 100 francs chacune
Statuts déposés chez M^e Telliez, notaire à Bourmont (Haute-Marne)

ACTION ABONNEMENT
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.
SEINE

Siège social à Paris
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Paris, le 16 juin 1911
Un administrateur (à gauche) : René d'Orival

Un administrateur (à droite) : Albert Ferrère
Imprimerie Cousin, 71, av. de la République

Société algérienne de mines
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 mai 1911)

Au capital de 500.000 francs divisé en 5.000 actions de 100 fr. dont 4.000 d'apport attribuées à M. Ferrère, apporteur, qui revoit en outre 2.500 parts de fondateur. — Siège social à Paris, 44, rue d'Enghien. — Conseil : MM. R. d'Orival. A.-R. Ferrère, B. Willie. — Statuts déposés chez M^e Telliez, notaire à Bourmont, et extrait publié dans la *Chronique industrielle* du 19 mai 1911.

Société algérienne de mines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 juin 1911)

Société définitivement constituée, 44, rue d'Enghien.
Objet : Exploitation de toutes mines existantes et moyens de transport y afférent, de tous droits miniers faisant l'objet des apports de M. Ferrère. Capital : 500.000 fr., en actions de 100 fr. dont 1.000 souscrites en espèces et 4.000 remises aux apporteurs. Il est créé 2.500 parts de fondateur.
Fondateur : M. Mazure, rue Buttes, à Villeneuve–Saint-Georges.

(*Les Archives commerciales de la France*, 4 décembre 1912)

Paris. — Modifications aux statuts. — Soc. ALGÉRIENNE DE MINES, 44, Enghien. — 30 oct. 1912. — *Petites Affiches*.

L'Algérie minière
Société algérienne de mines
(*La Journée industrielle*, 26 octobre 1922)
(*Le Sémaphore algérien*, 8 novembre 1922)

Les actionnaires de cette société, réunis au siège social, à Paris, 44, rue d'Enghien, en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. d'Orival, président, ont approuvé les comptes de l'exercice 1921, ne comportant aucune modification sur ceux de l'exercice précédent.

Une assemblée extraordinaire, qui avait été convoquée pour la même date, à l'effet de statuer sur une convention concernant la vente du matériel et du câble que la société possédait avant la guerre, et de discuter sur toutes les questions subsidiaires à cette convention, n'a pu délibérer valablement faute de quorum. Elle a été reportée au 28 novembre prochain, avec le même ordre du jour.

APPORT DE L'ACTIF

À LA SOCIÉTÉ DES MINES DE FER DE BENI-AÏCHA

Société algérienne de mines
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 novembre 1922)
(*Le Sémaphore algérien*, 13 décembre 1922)

L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue à Paris a approuvé la cession du matériel de transport et l'amodiation des droits miniers de l'oued Keddache à la Société des mines de fer de Beni-Aïcha*.
